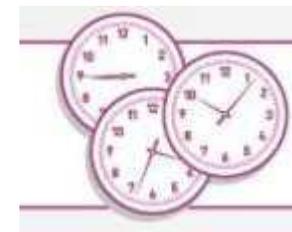
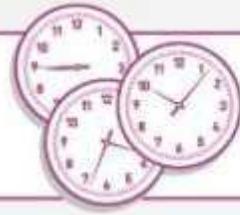




Comité académique de suivi de la réforme des rythmes scolaires

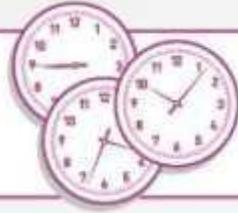


Jeudi 26 septembre 2013



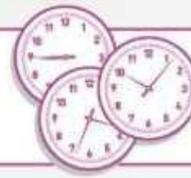
LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Introduction par le Recteur



ORDRE DU JOUR

1. La réforme à la rentrée 2013 dans l'académie en chiffres
2. Présentation de PEDT représentatifs de la réforme
3. Présentation de PEDT de dérogation
4. Éléments de démarche pouvant être tirés de ces PEDT pour 2014
5. Démarches en cours dans les grandes villes de l'Académie
6. Calendrier de mise en œuvre et de suivi
7. Conclusion par le Recteur



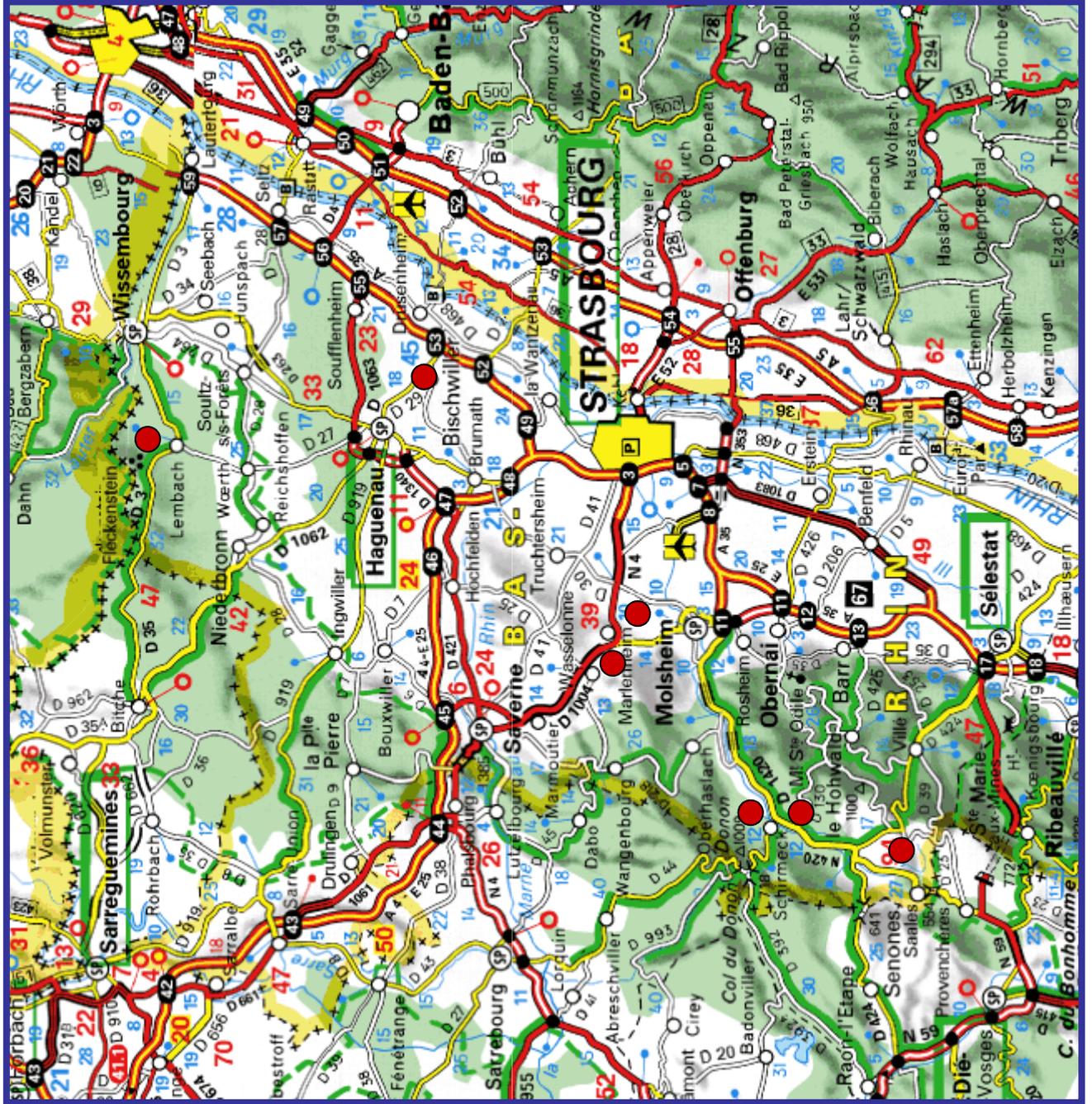
1 .La réforme à la rentrée 2013 dans l'académie en chiffres

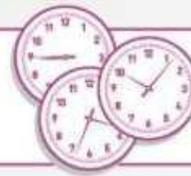
a. **Les communes concernées :**

12 communes dans le Bas-Rhin

1. Barembach
2. Bischwiller
3. Rothau
4. Wangen
5. Wingen

6. **RPI de Scharrachbergheim/Irmstett (Dahlenheim – Odratzheim – Kirchheim)**
7. **RPI Colroy-la-Roche – St. Blaise-la Roche - Ranrupt**



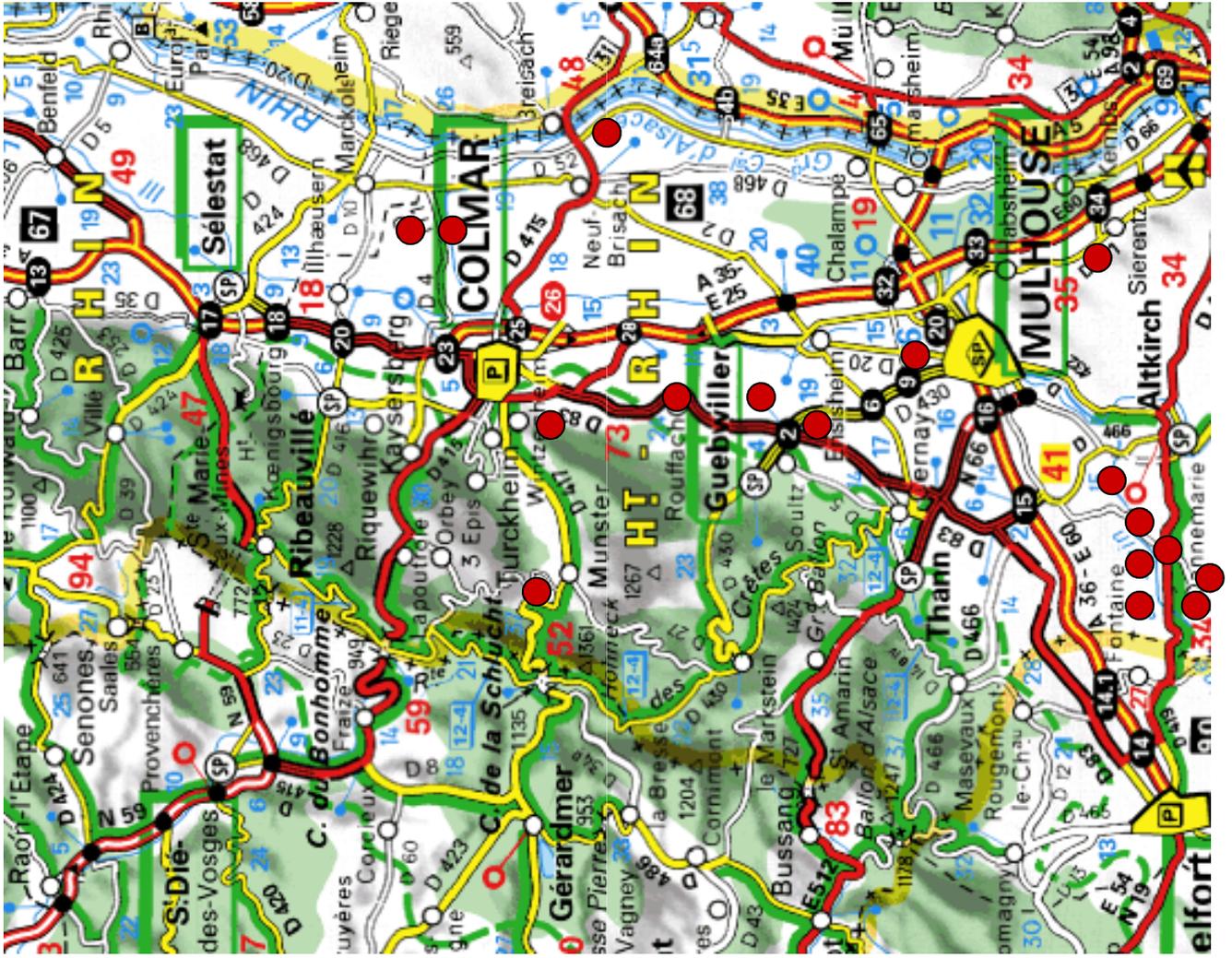


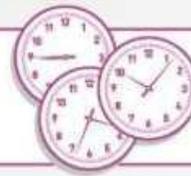
1. La réforme à la rentrée 2013 dans l'académie en chiffres

23 communes dans le Haut-Rhin

1. Bollwiller
2. Chavanes-sur-l'Etang
3. Dannemarie
4. Eguisheim
5. Hohrod
6. Merxheim
7. Montreux-Vieux
8. Rouffach
9. Schlierbach
10. Vogelgrun

11. Wittenheim
1. **RPI Ammerzwiller-Bernwiller**
2. **RPI Wolfersdorf – Elbach**
3. **RPI Traubach-le-Bas – Traubach-le-Haut – Guevenatten**
4. **RPI Montreux-Jeune**
5. **RPI Muntzenheim - Grussenheim**



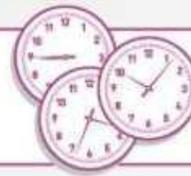


1. La réforme à la rentrée 2013 dans l'académie en chiffres

b. Nombre et pourcentage d'élèves concernés

Résultats de l'académie de STRASBOURG

Départements	Toutes communes				Communes moins de 2000 habitants				Communes plus de 50000 habitants					
	2013	2014	Autres	Nombre de Communes	2013	2014	Autres	Nombre de Communes	2013	2014	Autres	Nombre de Communes		
BAS-RHIN	9	439	22	470	8	347	21	376	0	1	0	1		
HAUT-RHIN	18	279	7	304	14	216	6	236	0	2	0	2		
Total	27	718	29	774	22	563	27	612	0	3	0	3		
Nombre de communes qui adoptent la réforme en 2013					27			Nombre d'élèves du public concernés					5583	
Taux d'élèves du public concernés en 2013 / nombre total d'élèves du public dans l'académie											3.33 %			



2. Présentation de PEDT représentatifs de la réforme

a. **BISCHWILLER**

Caractéristiques du territoire :

- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- Programme de réussite éducative (PRE)
- Plan lecture de la maternelle au lycée
- La commune bénéficie de la dotation de solidarité urbaine cible

La démarche adoptée est exemplaire puisqu'elle n'a pas posé comme préalable la question des horaires de l'école mais s'est appuyée sur un état des lieux des actions scolaires, péri et extra scolaires, puis sur les objectifs fixés au PEDT, avant de poser la question des horaires. On a donc une bonne articulation des activités périscolaires antérieures, des nouvelles activités pédagogiques complémentaires, de l'accompagnement éducatif et des nouvelles activités péri éducatives portées par la Ville de Bischwiller regroupant l'action des associations locales.

La qualité des partenariats antérieurs a été un élément facilitant, mais la cohérence d'ensemble, notamment avec les projets d'école, qui comportent tous un volet d'aide aux élèves en difficulté, est notoire.

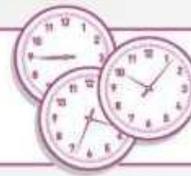
L'objectif de gratuité des activités pour les familles a été facilement atteint compte tenu des financements dont bénéficie la collectivité.

Organisation type en maternelle

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
8h00		C I	a s (3h00)	<p>*APC = Activités Pédagogiques Complémentaires Elles sont encadrées par les enseignants et comportent 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> •AED : Aide aux Élèves en Difficulté •ATP : Aide au Travail Personnel des élèves (ne pas confondre avec TAP**) •APE : Activités autour du Projet d'École 		
11h00	(3h25)					
11h00			APC*	(3h25)		
11h25			(aide aux élèves en difficulté)			
12h00			(1h00)			
12h00	Pause méridienne (1h55)		périscolaire	Pause méridienne (1h55)		
13h20						
13h20	Classe (1h50)		<p>**TAP = Temps d'Activités Périscolaires Ils sont organisés par les communes ou les EPCI</p>		Classe (1h50)	
15h10						
15h10		TAP**		Autres APC		
16h00	périscolaire	Médiathèque		(Aide au Travail Personnel et Activités autour du Projet d'École)	périscolaire	

Organisation type en élémentaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00		C I	a s (3h00)	s e (3h30)	
11h00	(3h30)				
11h00			APC (aide aux élèves en difficulté) (1h00)		
11h30					
11h30	Pause méridienne (2h00)			Pause méridienne (2h00)	
12h00					
12h00					
13h30					
13h30	Classe (1h45)			Classe (1h45)	
15h15					
15h15	TAP (Activités sportives CIII) (1h30)	Autre APC	Accomp. Éducatif (1h30)	TAP (Activités sportives CII) (1h30)	
16h00					
16h00					
16h45					



2. Présentation de PEDT représentatifs de la réforme

b. **RPI SCHARRACHBERGHEIM**

Caractéristiques du territoire :

- **Regroupement des communes de Dahlenheim – Kirchheim – Odratzheim - Scharrachbergheim / Irmstett**
- **Un EPCI (Syndicat de l'école intercommunale) présidé par le Maire d'Odratzheim**
- **Une seule école implantée sur 2 sites**
- **Associations locales et école de musique**

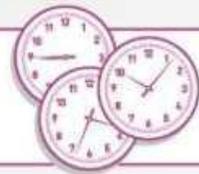
Ce PEDT est caractéristique de l'intercommunalité et de la dynamique d'un EPCI autour d'une école intercommunale.

Les objectifs sont cohérents : - aide aux élèves en difficulté - enrichissement culturel et sportif - et adapté à une ruralité plutôt favorisée, sur la 2ème couronne de la CUS.

Un comité de pilotage a permis d'aboutir avec l'école, les communes, les parents et les associations locales (plus l'école de musique) à un projet d'organisation cohérent intégrant les APC, et offrant 1 heure d'activités de 15 h 45 à 16 h 45, 3 jours par semaine (pas le vendredi), en plus de l'accueil périscolaire habituel qui comprend aussi le mercredi après-midi.

Organisation du temps scolaire par école

Ecoles	Horaires matin		Horaires après-midi		Horaires mercredi	
Site de Kirchheim	8h15	11h45	13h45	15h30	8h15	11h15
Site de Scharrachbergheim	8h30	12h00	14h00	15h45	8h30	11h30



2. Présentation de PEDT représentatifs de la réforme

c. **BAREMBACH**

Caractéristiques du territoire :

- Commune rurale excentrée de la vallée de la Bruche
- Forte implication coordonnée de la municipalité et de l'école autour de la culture scientifique
- Présence d'une MJC, d'une association de parents d'élèves très impliquée

PEDT emblématique d'une dynamique exceptionnelle d'une commune, de l'école et d'une MJC pour compenser le déficit culturel des élèves. Cette dynamique était préexistante à la mise en place de la réforme, mais l'opportunité a été saisie par les acteurs pour aller plus loin. Un emploi d'avenir a été recruté dans le cadre de ce projet. Le PEDT porte sur 3 x 2 heures d'activités de 15 h 15 à 17 h 15 les mardis, jeudis et vendredis.

La gratuité des activités n'est pas totalement assurée mais la commune ne bénéficie pas de la DSR cible. L'investissement y compris matériel est très important puisqu'une salle de sciences utilisée pendant et hors du temps scolaire tient une place centrale dans ce PEDT. Un projet très ambitieux pour la taille de la commune, mais pas gratuit pour les familles.

Organisation du temps scolaire de BAREMBACH

Maternelle et élémentaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
8h15 8h45						
8h45						
11h45			(3h30)			C l a s s e (3h00)
11h45 13h30	Pause méridienne (1h45)			Pause méridienne (1h45)		
13h30 15h15	C l a s s e (1h45)			C l a s s e (1h45)		
15h15 16h15	APC	TAP (2h00)		TAP (2h00)		
16h15 17h15						



2. Présentation de PEDT représentatifs de la réforme

d. **VOGELGRUN**

Caractéristiques :

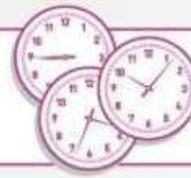
- Commune rurale non isolée de l'arrondissement de Colmar
- Piscine, école de musique, médiathèque

PEDT représentatif d'une commune rurale bien équipée, qui a pour objectif de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou « civique », de 15 h 15 à 16 h, gratuitement pour les familles. Il s'appuie sur la richesse de son tissu associatif et des activités périscolaires préexistantes pour proposer ces activités.

L'articulation avec le projet d'école et les activités pédagogiques complémentaires doit encore être développée, c'est le point faible d'un projet qui devrait associer davantage l'école dans son pilotage. Ceci étant, c'est un cas d'école intéressant à évoquer pour que les acteurs de l'école s'impliquent dans la démarche dès le départ, en vue de la rentrée de 2014.

Organisation du temps scolaire et périscolaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00		C I	a s	s e	
11h00			(3h00)		
11h00	(3h30)	périscolaire		(3h30)	
11h30					
11h30	Pause méridienne (1h30)			Pause méridienne (1h30)	
13h00					
13h00	APC (0h30)			APC (0h30)	
13h30	C l a s s e (1h45)			C l a s s e (1h45)	
15h15	TAP (0h45)			TAP (0h45)	
16h00					
16h00	périscolaire			périscolaire	
18h30					



3. Présentation de PEDT de dérogation

a. **WITTENHEIM**

● Caractéristiques du territoire :

Commune engagée dans la réforme dès la rentrée 2013 la plus importante en taille actuellement : 1386 élèves dont 858 en élémentaire et 528 en maternelle.

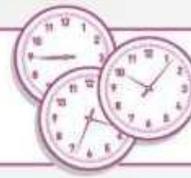
Les activités proposées par la commune **seront gratuites** et de nombreux partenaires sont mobilisés : MJC, centre social, ludothèque, médiathèque, école de musique ainsi que les associations sportives et locales.

Les ATSEM verront leur fiche de poste évoluer et seront présentes sur les TAP en maternelles.

● Motif de la dérogation :

Organisation d'une journée sur deux de 5h45 en alternance avec 2 journées de 4h30

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50 8h00	Accueil complémentaire				
8h00 8h30	APC				
8h30 12h00	3h30 de classe	3h30 de classe	3h30 de classe	3h30 de classe	3h30 de classe
12h00 13h45	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h45 14h45	1h00 de classe	2h15 de classe		1h00 de classe	2h15 de classe
14h45 16h00	TAP (pause de 14h45 à 15h00)			TAP (pause de 14h45 à 15h00)	
Total des heures de classe	4h30	5h45	3h30	4h30	5h45

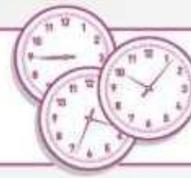


3. Présentation de PEDT de dérogation

WITTENHEIM (suite)

Parmi les diverses raisons évoquées pour justifier la demande de dérogation, on peut citer :

- des plages horaires d'enseignement qui prennent en compte le rythme d'apprentissage des enfants et qui permettent de proposer des APC de 8h00 à 8h30.
- une meilleure lisibilité de la semaine avec des plages horaires identiques le matin.
- des TAP proposés sur deux jours, qui permettent une alternance entre les groupes scolaires et ainsi de rendre plus disponibles les équipements et de permettre aux enseignements de disposer de leur salle de classe et de leur établissement deux soirs par semaine.
- Les après-midi retenus pour les TAP tiendront compte des spécificités des classes d'enseignement bilingue, afin de permettre un enseignement en allemand sur 2 jours non consécutifs.



3. Présentation de PEDT de dérogation

b. **DANNEMARIE**

Caractéristique du territoire:

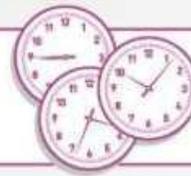
Ville de 2300 habitants dont 227 élèves scolarisés en primaire.

La ville dispose également d'un collège qui travaille le samedi matin.

Une structure d'accueil périscolaire existe déjà gérée par la communauté des communes de la Porte d'Alsace et qui est partenaire du PEDT

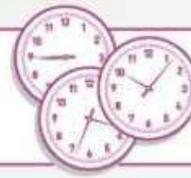
Motif de la dérogation :

Une cohérence territoriale a été recherchée autour du RPI de Traubach, du RPI de Wolfersdorf, Manspach la ville de Dannemarie et du collège qui travaille le samedi.



4. Éléments de démarche pouvant être tirés de ces PEDT pour 2014

1. Mettre en place un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en oeuvre du projet éducatif territorial
2. Établir un état des lieux : activités périscolaires et extrascolaires existantes, besoins non satisfaits, atouts, contraintes
3. Définir les objectifs poursuivis en matière éducative et les effets attendus
4. Proposer des activités en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'école
5. Faire le choix d'une organisation de la journée et de la semaine scolaire
6. Arrêter l'organisation péri et extrascolaire

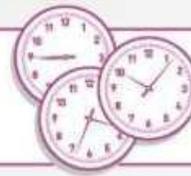


5. Démarches en cours dans les grandes villes de l'Académie

a. **Le projet global de Mulhouse**

La ville de Mulhouse a mis en place un conseil participatif qui repose sur trois structures qui se réunissent régulièrement

- Le comité stratégique (ou COSTRA) qui réunit les décideurs : Recteur, DASEN, IEN, Maire, DGS de la ville, Direction de l'éducation ;
- Le comité technique (ou COTECH) qui réunit : DGS ville, Direction de l'éducation, Cabinet du Maire, IEN ;
- Le Conseil participatif qui réunit les représentants des collèges des enseignants, des parents d'élèves et des associations ainsi que les membres du COSTRA et du COTECH et les personnels communaux.



5. Démarches en cours dans les grandes villes de l'Académie

a. **Le projet global de Mulhouse (suite)**

un projet éducatif global a été élaboré en 2012/2013.

Le Maire a organisé une première réunion du conseil participatif le 3 juillet autour d'un questionnaire portant sur l'organisation de la semaine scolaire et périscolaire, ainsi que sur les activités péri éducatives.

Début septembre une réunion Ville / E.N. a eu lieu sur la base de la synthèse de ce questionnaire, et une maquette de semaine scolaire conforme au décret a été présentée. Le Conseil stratégique du projet éducatif global se réunit le 19/9 en présence du DASEN pour présenter cette maquette et l'avaliser. Le 4 octobre, une nouvelle réunion du Conseil participatif permettra de commencer à travailler sur l'organisation du périscolaire. En novembre sera formalisé le PEDT au cours d'une 3ème réunion de ce conseil participatif.



5. Démarches en cours dans les grandes villes de l'Académie

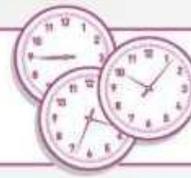
a. Le projet de Strasbourg

Le maire a mis en place une démarche participative avec l'ensemble de ses partenaires.

Une première phase a abouti début juin à « l'acte 1 du PEL strasbourgeois », fixant les grandes valeurs et principes sur la base desquels le projet sera construit.

L'étape suivante concernera notamment la question concrète des choix d'organisation scolaire, le PEL ayant vocation à se décliner en PEDT.

Une mode d'organisation du PEL a été retenu afin de répondre aux multiples enjeux éducatifs identifiés et pour rendre effective la complémentarité des acteurs sur la base d'une culture commune :



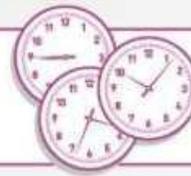
5. Démarches en cours dans les grandes villes de l'Académie

- Met en œuvre les décisions

- Partagent une stratégie, un ensemble d'objectifs transversaux à l'échelle des quartiers
- Priorisent les objectifs par territoire
- Élaborent et animent un projet éducatif de site
- Développent la communication, le partage des informations
- Organisent des rencontres des temps de concertation

- Vérifient l'équité d'actions entre les différents quartiers
- Partagent une stratégie, un ensemble d'objectifs transversaux à l'échelle des quartiers
- Garantissent un cadre et assurent la coordination sur le territoire





6. Calendrier de mise en œuvre et de suivi

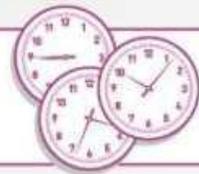
a. Les étapes en vue de la préparation de la rentrée 2014



La commune commence son travail de préparation pour la mise en place de la réforme : réflexion sur l'organisation des activités périscolaires, élaboration éventuelle d'un projet d'organisation du temps scolaire. Elle est accompagnée par l'IEN de circonscription et son équipe.

Les communes qui s'engagent dans un PEDT mettent en place un avant-projet de PEDT. **Un exemple-type d'avant-projet et de projet définitif est disponible : circulaire n°2013-036 du 20/03/2013** L'IEN de circonscription et les communes concernées préparent les conventions nécessaires à l'organisation des activités périscolaires, en articulation avec le temps scolaire.

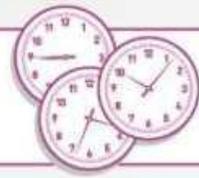
Les communes concernées et leurs partenaires finalisent leurs PEDT.



6. Calendrier de mise en œuvre et de suivi

b. L'outil académique de suivi

La DSI du Rectorat de l'Académie de Strasbourg réalise un outil de suivi permettant la saisie par les IEN de circonscription, commune par commune, de l'évolution de la mise en œuvre de la réforme.



6. Calendrier de mise en œuvre et de suivi

c. **L'accompagnement de l'Académie aux communes et écoles**

Dans l'Académie de Strasbourg, la fonction d'appui aux collectivités territoriales est assurée par le correspondant académique dont l'action se décline dans chaque circonscription par l'IEN et son équipe.

Une adresse : rythmes.scolaires@ac-strasbourg.fr

Un numéro de téléphone : 03.69.20.93.16